

L'an deux mil douze, le vingt neuf mars,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENTS EXCUSES : Néant

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Madame DECROIX accueille Madame LE VAN CANH, receveur municipal, qui va présenter le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012.

I. Approbation du Compte Administratif 2011 et Affectation du résultat

Le Compte Administratif de l'exercice 2011 s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement :	413 513.95 €
Dépenses de fonctionnement :	273 447.88 €
D'où un excédent de fonctionnement de :	140 066.07 €
Recettes d'investissement :	296 556.09 €
Dépenses d'investissement :	86 608.03 €
D'où un excédent d'investissement de :	209 948.06 €

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes qui s'élèvent à :

Total des dépenses :	219 089.21 €
Total des recettes :	0.00 €

Le déficit des restes à réaliser de l'année 2011 seront imputés sur l'excédent d'investissement de 209 948.06 € diminué du déficit reporté de l'année précédente de 1570.69 € et sur le résultat de fonctionnement comportant l'excédent de 2011 de 140 066.07 € et le résultat reporté de l'année précédent de 36 166.68 €.

Sous la présidence du doyen du conseil municipal, Monsieur Dubuc et après délibération, le compte administratif de l'exercice 2011 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif 2012 d'une somme de 10 711.84 € prélevé sur l'excédent de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement 2011.

II. Approbation du Compte de Gestion 2011 du receveur

Le compte de gestion 2011 établi par Madame LE VAN CANH, receveur municipal, présente les mêmes résultats que le compte administratif 2011, il est adopté à l'unanimité.

III. Vote du Budget Primitif 2012, taux d'imposition, subventions accordées

- Vote du budget

Le budget primitif 2012 a été préparé par la commission des finances et il présente les chiffres suivants :

Total de la section de fonctionnement : 405 829 € en dépenses et en recettes

Total de la section d'investissement : 292 704.80 € en dépenses et 479 705 € en recettes

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les différents chapitres de ce budget. Il est donc voté en suréquilibre soit en dépenses pour un montant de 698 533.80 € et en recettes pour un montant de 885 534 €.

- Taux d'imposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de garder les taux de référence de 2011 qui sont :

- Taxe d'habitation :	12.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	18.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	36.85 %
- Cotisation foncière des entreprises :	18.39 %

- **Subventions accordées**

ORGANISMES	MONTANT
	Voté 2012
ASSPS (Centre d'incendies et de secours de Servaville)	60
Amicale des jeunes sapeurs pompiers	40
Club de la bonne humeur	300
ADMR (Aides ménagères)	55
ASCVR	150
Comité des Fêtes	600
Comité des Fêtes (Repas des anciens)	700
Coopérative scolaire La Vieux Rue	650
Coopérative scolaire La Vieux Rue voyage scolaire	2000
Coopérative scolaire Blainville Crevon	250
Football club des villages	350
CCAS	850
Envol Saint Jean (Antoine DUFROY)	40
Voyages scolaires aux enfants de La Vieux Rue (40€/enfant)	300
Association Charline (Hopital C.Nicolle, enfants cardiaques)	40
Association des Paralysés de France	40
Association française contre les Myopathies	40
Vie et Espoir (enfants atteints de Leucémie ou cancer)	40
Secours populaire français	40
TOTAUX	6545

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à l'école à partir de l'année 2013 une subvention pour les voyages scolaires calculée sur le nombre d'enfants y participant soit 80 € par enfant.

IV. Questions diverses

- Monsieur Vanderpert se renseigne sur l'avancé des travaux du presbytère. Les démolitions intérieures sont effectuées et la couverture est en cours de finition. Les travaux devraient être terminés pour septembre.
- Monsieur Jardot annonce que la communauté de communes de Martainville entrera dans ses nouveaux locaux le 15 avril.
- Monsieur Vanderpert demande si sur les nouveaux piquets d'éclairage public il existe une prise pour brancher les illuminations de Noël. La question sera posée à M. Durvis.
- M. Dubuc a constaté que l'enrobé pour boucher le trou près de la maison de M. et Mme Robert ne tient pas. Mme le Maire précise que l'entreprise est déjà intervenue pour une 2^{ème} réfection suite à sa demande. Toutefois l'entreprise concernée sera à nouveau contactée.

Séance levée à 22 heures 15